



PARC EOLIEN COTES ARMOR 1
10 Place de Catalogne - 75014 Paris
N° d'identification : 841 367 741 R.C.S Paris
Contact : youssef.elhayani@eolfi.com
01.40.07.95.00

11. ANNEXE IX : CONCERTATION



Projet éolien de Carmoise-Tréhouët

Communes de Guerlédan et Saint-Connec

***Communautés de Communes de Loudéac Communauté –
Bretagne Centre et Pontivy Communauté***

Département des Cotes d'Armor, Région Bretagne

Avril 2022

DOCUMENT MIS A JOUR SUITE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DU 19/04/2021

Sommaire

Délibération de la commune de Saint-Connec (2017)	5
Délibération de la commune de Guerlédan (2017).....	7
Bulletins municipaux de Guerlédan et Saint-Connec de Janvier 2019	8
Invitation aux permanences publiques tenues en mairies de Guerlédan et Saint-Connec (février 2020)	13
Réunion Eolfi _ DDT Biodiversité – 1 ^{ère} page du compte-rendu (juin 2019)	14
Réunion terrain Eolfi _ DDT Paysage _ Comité de suivi – 1 ^{ère} page du compte-rendu (juin 2019).....	15
Photos de la permanence en mairie de Saint-Connec (13 février 2020 matin)	16
Photos de la permanence en mairie de Guerlédan (13 février 2020 après-midi).....	17
Registre des avis des riverains sur le projet recueillis lors des permanences publiques du 13 février 2020	18
Articles de Presse sur le Projet Eolien de Carmoise-Tréhouët (février 2020)	20
Lettre de soutien au projet éolien des mairies au préfet (mai 2020)	22
Bulletin municipal Guerlédan (janvier 2021)	24
Site internet Saint-Connec (janvier 2021)	25
Soutien du comité de suivi à l’implantation finale (septembre 2021)	26

Délibération de la commune de Saint-Connec (2017)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNec

SEANCE DU MARDI 25 JUILLET 2017

Membres du Conseil

Municipal:

en exercice: 10

présents : 08

votants : 08

Date de convocation : 19 Juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE LOSTEC Rolland, Maire.

Présents : Mr LE LOSTEC Rolland. Mr AUREGAN Pascal. Mr GALLERNE Jean-Noël. Mme LE BIHAN Christine. Mr AUFFRET Jean-Pierre. Melle LE METAYER Nadine. Mr CABON Gilbert. Mr BOCHER Pierrick.

Absents : Mr BELHEN Frédéric. Mme LEMONNIER Valérie

Mr CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

M. GALLERNE Jean-Noël et Mlle LE METAYER Nadine, concernés par ce projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.

2017 / 03

Objet : Projet de Parc éolien

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de Saint-Connec (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant une **convention de passage et de tréfonds** sur l'ensemble des chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,

.../...

.../...

- autorise la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Projet, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Rolland LE LOSTEC.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication ou notification

le **03 AOUT 2017**
Le Maire,
Rolland LE LOSTEC



Délibération de la commune de Guerlédan (2017)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE
SAINT BRIEUC
**COMMUNE DE
GUERLÉDAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/11/2017
Date d'affichage : 10/11/2017
Nombre de conseillers En exercice : 30 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le seize novembre à vingt heures trente,

le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Guen en séance publique sous la présidence de M. Hervé LE LU, Maire.

Etaient présents : BAGOT Alain - BALAVOINE Jean-Noël - BARBU Isabelle - BERTHO Jacqueline - COZ Josette - DABET Mickaël - DELHAYE Benoît - DESBOIS Christian - JOUANNIC Marie-Noëlle - LACOSTE Jean-Pierre - LORETTE Marianne - LOUESDON Danielle - LE BOUDEC Eric - LE CORRE Roselyne - LE DUDAL Jean-François - LE LU Hervé - LE POTIER Marie-Anne - MAUBRÉ Christine - MOREL Christiane - TILLY Georges - VIDELO Julien

Absent(s) avant donné un pouvoir : LE CLEZIO Monique à LACOSTE Jean-Pierre, LE GOFF Joseph à BARBU Isabelle, LE GOFF Nathalie à LOUESDON Danielle, PICHARD Jean-Philippe à LE CORRE Roselyne, QUENECAN Alain à LE DUDAL Jean-François, ROCABOY Michel à DABET Mickaël

Absents : CADAIN Christophe, CADORET Jean-Luc, LE MARCHAND Patrick

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Julien VIDELO

N° 2017-128

OBJET : PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SOCIÉTÉ ÉOLFI - RÉALISATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

M. le Maire expose le projet de parc éolien de la Société ÉOLFI envisagé dans le secteur de la « Lande de Carmoise ».

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, le pouvoir confié par MME LE CLÉZIO Monique - potentiellement concernée par ce projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) ne s'exercera pas dans ce dossier.

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Guerlédan (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat

») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant une convention de passage et de tréfonds sur l'ensemble des chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : M. TILLY Georges, MMES LORETTE Marianne, LOUESDON Danielle + pouvoir MME LE GOFF Nathalie),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Apporte** son soutien à la Société ÉOLFI dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
- **Autorise** la Société ÉOLFI à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Projet, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

LE MAIRE SOUSSIGNÉ, CERTIFIE QUE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION A ÉTÉ AFFICHÉE LE 21/11/2017 ET ADRESSÉE A M. LE PRÉFET DE SAINT BRIEUC LE 21/11/2017, ET RENDUE EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT A LA LOI DU 02/03/1982 MODIFIÉE, COMPLÉTÉE PAR LA LOI DU 22/07/1982.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat



LA COMMUNE DE GUERLÉDAN CONCERNÉE PAR UN NOUVEAU PROJET ÉOLIEN

La société EOLFI, société 100% française, a rencontré la mairie de Saint-Connec en 2016

la possibilité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire.

Suite à cette première rencontre, l'ensemble du conseil municipal de Saint-Connec a été rencontré en avril 2017, réunions durant lesquelles la société EOLFI a présenté une zone d'étude se situant au niveau du hameau de Tréhouët.

Le conseil municipal de Saint-Connec a pris en avril et en juillet 2017 des délibérations favorables pour ce projet.

La société EOLFI a ensuite rencontré le conseil municipal de Guerlédan à la fin de l'année 2017, afin de définir sur une zone globale d'extension du projet de la Lande de Carnoise (les 4 éoliennes de St-Guen), qui inclurait la zone au niveau de Tréhouët.

La commune de Guerlédan a également délibéré favorablement à la fin de l'année 2017.

Suite à ces délibérations et à l'accord des propriétaires / exploitants, des études écologiques ont été lancées en mars 2018,

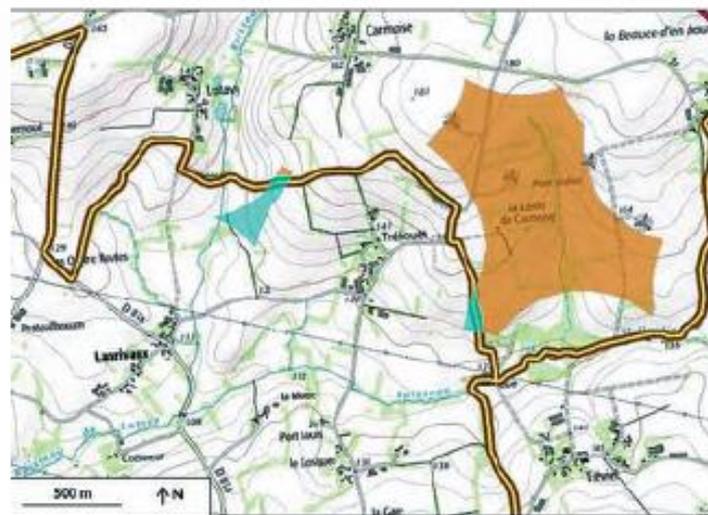
en vue de l'évaluation des enjeux écologiques de la zone. Des études paysagères et acoustiques poussées vont être lancées en 2019.

Le projet se nomme **projet éolien de Carnoise-Tréhouët**. La zone de projet est visible sur la carte.

Les chiffres-clés de ce projet :

- Entre 3 et 7 éoliennes maximum (7 est le potentiel technique maximal)
- Modèle d'éolienne envisagé :
 - Hauteur du mat : entre 70 et 120 m
 - Hauteur bout de pale : entre 130 et 180 m
- Puissance unitaire : entre 2,5 et 3,5 MW

Un comité de pilotage, regroupant élus et habitants des communes de Saint-Connec et Guerlédan, a été mis en place, et une première réunion s'est tenue en juillet 2018 en mairie de Saint-Connec. Il permet à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de coconstruire le projet avec le comité. Ce dernier détient véritablement le rôle de relais local auprès des riverains de par sa composition : élus et habitants. Une prochaine réunion de ce comité sera organisée au courant du 1er trimestre 2019. Vous êtes invités



à nous faire remonter toutes les questions que vous vous posez concernant le projet éolien. Si vous souhaitez faire partie de ce comité, vous êtes invités à contacter le chef de projet ou la mairie.

Des permanences et réunions publiques seront organisées par la société EOLFI au 2ème semestre 2019. Celles-ci permettront à la société EOLFI de présenter le résultat des différentes études, et de montrer aux habitants les raisons sur l'implantation. Un registre sera déposé

afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet éolien.

Voici en un calendrier prévisionnel des grandes prochaines étapes :

- Juin 2019 : Permanences et réunion publique
- Novembre 2019 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Novembre 2020 : Obtention de l'Autorisation Environnementale
- Avril 2022 : Mise en service du parc éolien

La société EOLFI se tient disponible pour tout renseignement, et vous pouvez joindre le chef de projet, Yousef EL HAYANI, au 06 45 71 53 17 ou sur son adresse mail : yousef.elhay



Bulletin Municipal

EDITORIAL

Chers administrés,

A l'occasion de la nouvelle année, permettez-moi, au nom des Conseillers Municipaux, des membres du CCAS et des employés Communaux, de vous transmettre nos vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour l'année 2019 que nous venons à peine d'entamer.

Qu'elle soit pour vous et pour vos proches, synonyme de parfaite santé, qu'elle vous apporte beaucoup de satisfactions, de joies et de bonheur, de la prospérité et de la passion dans vos activités, de l'amour autour de vous...

Bref, je vous souhaite de passer une très bonne année 2019.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

BONNE ANNÉE 2019 !

Rolland LE LOSTEC,
Maire de St-Connec



MAIRIE DE SAINT CONNEC
1 Rue des Fleurs
22290 Saint-Connec
TEL : 02.96.36.82.34
Fax : 02.96.36.82.14
M.M.
mairie.saintconnec@wanadoo.fr

SPECIAL VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Depuis la création du site internet de la commune, que l'on peut consulter à l'adresse suivante :

<http://www.saint-connec.fr/>
il n'avait plus été publié de Bulletin Municipal.

Même si Saint-Connec est la 1ère commune de Bretagne, entièrement fibrée, tout le monde n'y dispose pas forcément de connexion internet, aussi il est apparu important de publier une version papier de la présen-

tation faite à l'occasion des « Vœux de la Municipalité ».

Ainsi, toute la population pourra bénéficier de la même information, en ce début d'année 2019, importante s'il en est, notamment en raison de l'approbation à venir du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et du lancement des études d'aménagement du bourg que nous voulons participatives, en lien direct avec les habitants.



L'Aménagement du bourg

C'est sur la rue de la Fontaine St-Gonnery et aux abords de l'église et de la Mairie-Salle Polyvalente que devraient se concentrer la plupart des aménagements. Rénovation du réseau d'eaux pluviales, obsolète, rénovation du réseau potable par le Syndicat de l'Hilvern, effacement des

réseaux aériens par le SDE mais en partie à la charge de la Commune, aménagements de surface, de sécurité et d'accessibilité rue de la Fontaine St-Gonnery, rue des Fleurs et rue de l'Ecole.

Budget initial des investissements : 250.000 € dont 90.000 € d'effacement des réseaux.



LA COMMUNE S'ENGAGE DANS UN PROJET EOLIEN

Le projet de la Société « EOLFI »

La société EOLFI, société 100% française, a rencontré le Maire fin 2016, puis le Conseil Municipal, en avril 2017, afin de leur présenter la possibilité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire, et plus particulièrement au niveau du hameau de Tréhouët.

Le Conseil Municipal a pris en avril et en juillet 2017 des délibérations favorables pour ce projet.

La société EOLFI a ensuite rencontré le Conseil Municipal de Guerledan à la fin de l'année 2017, afin de réfléchir sur une zone globale d'extension du projet de la Lande de Carmoise (les 4

éoliennes de St-Guen), qui inclurait la zone au niveau de Tréhouët. La commune de Guerledan a également délibéré favorablement à la fin de l'année 2017.

Suite à ces délibérations et à l'accord des propriétaires/exploitants, des études écologiques ont été lancées en mars 2018, afin d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques de la zone. Des études paysagères et acoustiques poussées vont être lancées en 2019.

Le projet se nomme « Projet éolien de Carmoise-Tréhouët ». La zone de projet est visible (en bleu) sur la carte ci-dessous.



Les chiffres clés de ce projet

Entre 3 et 7 éoliennes maximum (au total, dont 1 à 3 maximum sur Saint-Connec)

◊ Modèle d'éolienne envisagé :

- Hauteur du mat : entre 70 et 120 m
- Hauteur bout de pale : entre 130 et 180 m
- Puissance unitaire : entre 2,5 et 3,5 MW

◊ Recettes pour la commune :

- Un minimum de 4 400 €/an/éolienne de recettes au titre de l'IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau pour une éolienne de 3 MW)
- Un minimum de 10 000 €/an de retombées pour l'utilisation des chemins communaux
- Les recettes pour la commune seront donc de minimum 4 400 €/an/éolienne (au titre de l'IFER, pour une éolienne de 3 MW) auxquelles s'ajoutent les 10 000 € annuels pour l'utilisation des chemins communaux. Cela représente donc un minimum de 14 400 € par an.

L'évolution du projet en 2019

Un comité de pilotage, regroupant élus et habitants des communes de Saint-Connec et Guerledan, a été mis en place, et une première réunion s'est tenue en juillet 2018 en mairie de Saint-Connec. Il permet à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de co-construire le projet avec le comité. Ce dernier définit véritablement le rôle de relais local auprès des riverains de par sa composition : élus et habitants. Une prochaine réunion de ce comité sera organisée au courant du 1^{er} trimestre 2019. Vous êtes invités à nous faire remonter toutes les questions que vous vous posez concernant le projet éolien.

Des permanences et réunion publique seront organisées par la société EOLFI au 2^{ème} semestre 2019. Celles-ci permettront à cette dernière de présenter le résultat des différentes études, et de montrer aux habitants les réflexions sur l'implantation finale. Un registre sera déposé afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet éolien.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Juin 2019 : Permanences et réunion publique
- Novembre 2019 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Novembre 2020 : Obtention de l'Autorisation Environnementale
- Avril 2022 : Mise en service du parc éolien

Enfin, la société EOLFI se tient disponible pour tout renseignement, et vous pouvez joindre le chef de projet,

Youssef EL HAYANI,

06 45 71 53 17

youssef.elhayani@eolfi.com

Commentaires

Ce parc éolien n'est pour l'heure qu'un projet et nul n'est sûr qu'il aboutira. A mon sens, au mieux une éolienne sera érigée mais les retombées financières seront à priori intéressantes.

Invitation aux permanences publiques tenues en mairies de Guerlédan et Saint-Connec (février 2020)



PARC EOLIEN DE CARMOISE-TREHOUE

PRÉSENTATION DU PROJET
JEUDI 13 FÉVRIER, RETROUVEZ L'ÉQUIPE EOLFI DÉVELOPPEUR DU PROJET

SAINT-CONNEC

De 9h à 13h à la Salle Polyvalente - 1 rue des Fleurs

GUERLÉDAN (SAINT-GUEN)

De 15h à 19h à la Salle Polyvalente - 3 rue de la Gare

Exposition publique à partir du 13 février dans les Salles Polyvalentes de Saint-Connec et Guerlédan aux horaires d'ouvertures.

RAPPEL DU PROJET

2

COMMUNES
SAINT-CONNEC
GUERLÉDAN (SAINT-GUEN)

4

ÉOLIENNES
14,4 MW PUISSANCE
MAXIMALE

9200
FOYERS

ALIMENTÉS EN
ÉLECTRICITÉ (HORS
CHAUFFAGE)

Contact : Youssef El Hayani - 06 45 71 53 17

Réunion Eolfi _ DDT Biodiversité – 1^{ère} page du compte-rendu (juin 2019)



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale des territoires et de la mer Mission observation du territoire, développement durable et paysages Unité Climat énergie Affaire suivie par : Mme Sylvie Ledolledec Tél : 02.96.73.67.22 sylvie.ledolledec@cotes- darmor.gouv.fr	Réunion du 18 juin 2019 Projet éolien de Carmoise-Tréhouet Communes de Guerlédan(ex commune de Saint- Guen) et Saint- Connec	Page 1/8 21/06/2019
--	--	----------------------------

Projet développé par :	EOLFI
Communes d'implantation du projet :	Communes de Guerlédan(ex commune de Saint- Guen) et Saint- Connec
	<ul style="list-style-type: none">• M. El Hayani - Chef de projet EOLFI• M. Descombin- ALTHIS-Expert naturaliste• M. LE GALL - Service Environnement -DDTM22• Mme Ledolledec - Unité Climat Energie - DDTM22
Sollicitation :	Demande de RDV pour présenter le volet environnemental
Stade d'avancement du projet :	
Pièces jointes	

La réunion s'est tenue dans les locaux de la DDTM22. Le dépôt du dossier est prévu décembre 2019- janvier 2020.

Le projet

Ce projet a la qualité de proposer une densification du parc existant de Saint-Guen, composé de quatre éoliennes exploité par P & T Technologie(hauteur bout de pale de 90m).

Le projet se situe sur les communes de Guerlédan(ex commune de Saint- Guen) et de Saint- Connec et sur deux communautés de communes ;

- Loudéac communauté Bretagne Centre(Guerlédan)
- Pontivy Communauté(Saint-Connec).

Les 2 communes concernées ont délibéré favorablement

Copie à : XXXX

Réunion terrain Eolfi _ DDT Paysage _ Comité de suivi – 1^{ère} page du compte-rendu (juin 2019)



PREFET DES COTES-D'ARMOR

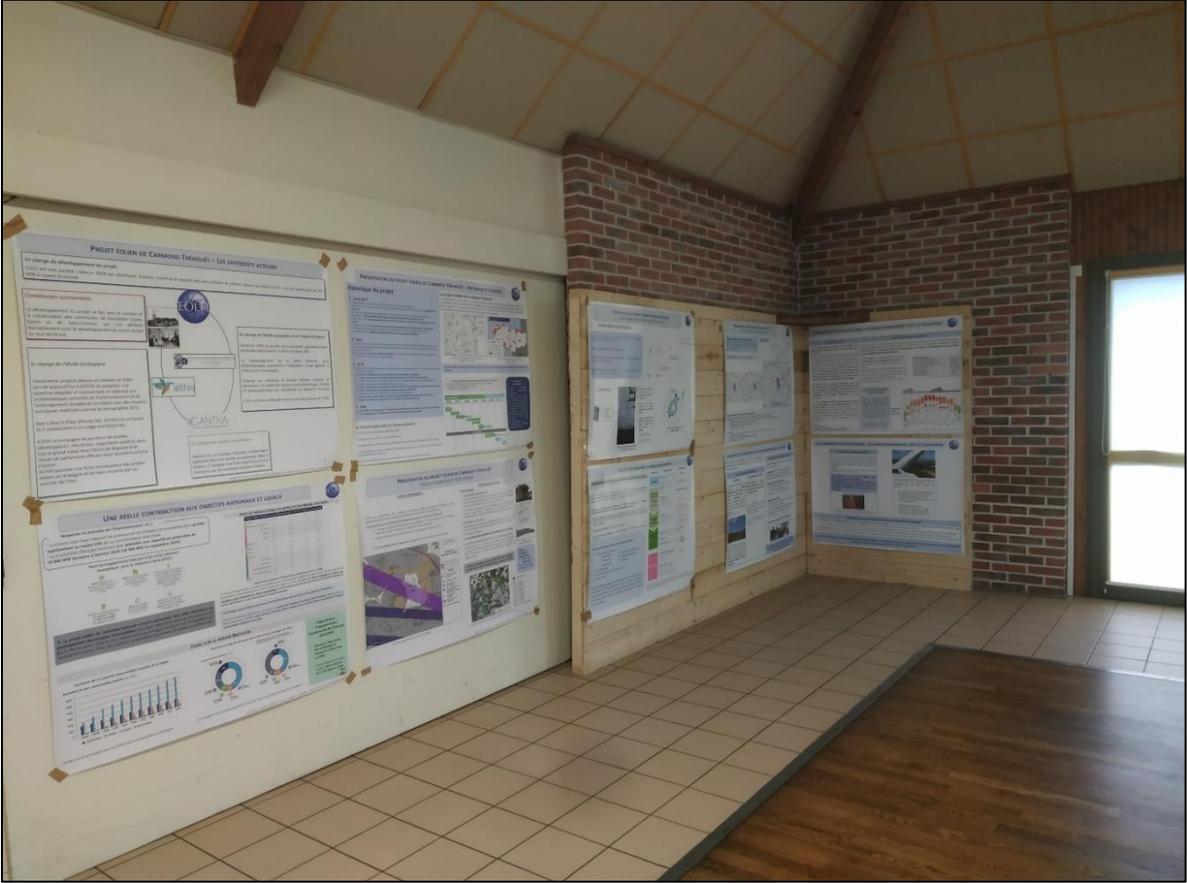
<p>Direction départementale des territoires et de la mer</p> <p>Mission observation du territoire, développement durable et paysages</p> <p>Unité Climat énergie</p> <p>Affaire suivie par : Mme Sylvie Ledolledec Tel : 02.96.75.67.22 sylvie.ledolledec@cotes- darmor.gouv.fr</p>	<p>Réunion du 28 juin 2019</p> <p>Projet éolien de Carmoise-Tréhouet</p> <p>Communes de Guerlédan(ex commune de Saint- Guen) et Saint- Connec</p>	<p>Page 1/4</p> <p>02/07/2019</p>
---	---	-----------------------------------

Projet développé par :	EOLFI
Communes d'implantation du projet :	Communes de Guerlédan(ex commune de Saint- Guen) et Saint- Connec
	<ul style="list-style-type: none"> • M.Le LOSTEC, maire de Saint-Connec • M. AUREGAN, adjoint au maire de Saint-Connec • M. DABET, maire délégué de Saint-Guen, adjoint au maire de Guerlédan <p>Trois membres du comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LE DANTEC, • M.MORVAN, • M.QUINTIN <ul style="list-style-type: none"> • M.EL HAYANI - Chef de projet EOLFI • M. DUBANCHET, Bureau Paysager «Jacquel et Chatillon » • Mme FRANCE – Paysagiste conseil de l'État • Mme LEDOLLEDEC - Unité Climat Energie - DDTM22
Sollicitation :	Demande de RDV pour présenter le volet Paysager
Stade d'avancement du projet :	Dépôt fin 2019 début 2020
Pièces jointes	

La réunion s'est tenue dans un local de la commune de Saint-Connec. Une visite de la zone d'implantation potentielle a ensuite été menée par le bureau d'étude paysager .

Copie à : xxx

Photos de la permanence en mairie de Saint-Connec (13 février 2020 matin)



Photos de la permanence en mairie de Guerlédan (13 février 2020 après-midi)



Registre des avis des riverains sur le projet recueillis lors des permanences publiques du 13 février 2020

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
Duaut Maryfène	6 Le Cosquer St Conneç		13.2.20	Pas de commentaire Voisine du parc, Distance de 500 m de l'éolienne N°1 souhaiter connaître le projet
Guillemer-Ned Marie - Madeleine	Keyjacob St Gilles Vx Marche	marie-madeline guillemer wanadoo.fr 06 66 55 20 02	13.2.20	Très complet, intéressant Excellente protection de l'environnement - Intéressé par le financement participatif
Dominique Hortensia Loise	St Conneç	dominique.hortensia@hotmail.com	13/02/20	Très intéressant. L'environnement à l'air d'être protégé. Je suis pour l'éolien malgré les critiques négatives qui ne sont pas toujours
Louise ARISTE LE CARTIWE	St Conneç	louiselecartiwe@hotmail.com	13/02/ 2020	intéressant : à suivre financement participatif

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
Quintin Suzanne	colmar St Guen		13/02/20	Très bon échange
Jaglin Nicolas	le Dézic St-Guen		13/02/20	projet cohérent, par rapport à l'environnement aux riverains... Avis favorable.
Jaglin Roger	1 Pot du colcau		12.02.20	Projet Bien Présenté Avis favorable
Le Fresne Gildas	6, Carmoise ST GUEN		12.02.20	L'étude du projet d'implantation me paraît très satisfaisante, et cohérente, l'impact sur la faune et la flore paraît très inférieur.
Le Pottier Jean gooc	La Goyanne St Guen		12.02.20	Sans commentaires particuliers

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
de clézio Monique	Castelru 22580 Saint Guen	monique.ledezio @orange.fr	13-02-20	les études environnementales acoustiques nous montrent les effets potentiels qui seront pris en compte - la réglementation bien présentée / Attention particulière sur le démantèlement - Souhaite que le financement participatif soit proposé présentation très pédagogique
Jo LE GOFF	LOTARY 22530 St Guen		13/02/20	document très complet. l'accompagnement a été pris en compte sur toutes les pages. les présentations ont été très claires et ont effacé les doutes éventuels.

Le Télégramme

Rechercher |   

Accueil | Actualités | Bretagne **Chez vous** | Économie | Sports | Loisirs | Services

Eolfi présente le projet de parc éolien entre Saint-Guen et Saint-Connec



Les riverains comme les élus se sont déplacés pour connaître le dossier.

Sur le même sujet

-  Beaussais-sur-Mer - Jérôme Hallé, nouveau président du comité des fêtes de Trégon
20 février 2020 à 10h04
-  Bon-Repos-sur-Blavet - Ludothèque itinérante : 25 participants ont bien joué
20 février 2020 à 10h58
-  Guerlédan - Le comité de Saint-Jean prépare la fouée
10 février 2020 à 09h45

En continu

- 11h24** Patinage artistique. Asnières : un ex-entraîneur de patinage artistique mis en examen et écroué pour viols sur mineures
2 minutes
- 11h17** Voile. Solitaire du Figaro : la deuxième étape arrivera à... Dunkerque
1 minute
- 09h00** Vieillesse, désenclavement... Les candidats débattent en direct de Crozon [vidéo]
1 minute
- 11h05** Omnisports. Que regarder à la télé aujourd'hui en sport ?
1 minute

[Voir plus >](#)

Partager
Agrandir
Imprimer

Lecture : 1 minute

Judi 13 février, la société Eolfi, spécialiste de l'énergie éolienne, a tenu deux réunions publiques à Saint-Connec et à Saint-Guen, en Guerlédan. Le but était de présenter le projet d'implantation d'un parc éolien à cheval sur les deux communes.

« Le site vient en complément des éoliennes existantes de Carmoise-Tréhouët », a indiqué Youssef El Hayani, chef de projet. « Il comprend quatre éoliennes pour une puissance maximale de 14,4 mégawatts. Trois sont sur Guerlédan et une à Saint-Connec. Leur production pourra alimenter 9 200 foyers en électricité hors chauffage ».

Quid du parc dans 30 ans ?

La population concernée comme les élus sont venus découvrir le dossier de présentation et poser de nombreuses questions. La principale était le devenir du site après les 30 années d'exploitation. « La Loi oblige désormais les sociétés à capitaliser une somme d'argent dès le démarrage du projet, en vue de la remise en état du site, après démantèlement des équipements ». Les panneaux d'information resteront en place dans les deux salles des fêtes, jusqu'à la fin du mois de février.

PratiqueContact : tél. 06 45 71 53 17.

Saint-Connec. Une éolienne dans la commune, le sujet passionné



Le chef de projet, Youssef El Hayani, a patiemment accueilli chaque groupe de visiteurs et répondu à toutes des questions. | OUEST-FRANCE

• Ouest-France

Publié le 19/02/2020 à 06h00

ABONNEZ-VOUS >

▶ ÉCOUTER

📄 LIRE PLUS TARD

Newsletter La Matinale

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par Ouest-France

L'extension du parc éolien de La Lande de Carmoise et l'implantation par la société Eolifi de quatre nouvelles éoliennes, trois sur le territoire de Saint-Guen, la dernière à Saint-Connec, passionne les Saint-Connecois. L'ensemble de ces nouvelles implantations qui seront opérationnelles en 2023 porte le nom de parc éolien de Carmoise-Tréhouët.

Les habitants, samedi matin, à la salle des fêtes, se sont montrés très intéressés par la présentation de ce projet déjà bien avancé. Le chef de projet, Youssef El Hayani, qui, avec ses collègues Anne-Solène Grenet et Oscar Feyer, arpente la commune depuis de nombreux mois et a noué de bons rapports avec les habitants, a su répondre, sans ambiguïté, aux nombreuses questions : de la protection des chauves-souris, nombreuses dans le secteur, aux retombées économiques pour la commune et pour le secteur, sans occulter les éventuelles nuisances. Le chef de projet a également abordé un nouvel aspect de ces implantations : la possibilité d'un financement participatif.

L'exposition, réalisée par le groupe Eolifi, restera jusqu'à la fin du mois, à la salle des fêtes. Le groupe reviendra répondre aux questions lors de prochaines réunions publiques.

#Saint-Connec

En continu

Une **Saint-Connec**

- 19/02 Saint-Connec. Les Festconnections 2020 sont en préparation
- 19/02 Saint-Connec. Une éolienne dans la commune, le sujet passionné
- 14/02 Municipales à Saint-Connec. Rolland Le Lostec dévoile sa liste aux municipales

Lettre de soutien au projet éolien des mairies au préfet (mai 2020)



Guerlédan, le 11 mai 2020

M. Hervé LE LU, Maire de Guerlédan

M. Mickaël DABET, Maire délégué de Saint-Guen

M. Roland LE LOSTEC, Maire de Saint-Connec

à

**M. Thierry MOSIMANN
Préfet des Côtes d'Armor
3, place Général de Gaulle
22000 SAINT-BRIEUC**

Objet : Soutien au projet éolien de Carmoise-Tréhouët (communes de Guerlédan et Saint-Connec)

Monsieur le préfet,

Nous avons été contactés par la société EOLFI entre la fin de l'année 2016 et le milieu de l'année 2017, afin d'évoquer la possibilité d'un nouveau projet éolien sur nos territoires. Ce dernier est l'extension directe du parc de la Lande de Carmoise, construit en 2011 sur l'ancienne commune de Saint-Guen (réunifiée aujourd'hui avec Mûr-de-Bretagne).

Suite aux présentations effectuées par la société EOLFI, nos conseils municipaux ont délibéré favorablement pour soutenir le développement de ce projet d'énergie renouvelable en 2017.

Afin d'impliquer la population à ce projet, et sur proposition de la société EOLFI, un comité de suivi a été mis en place. Celui-ci se compose d'élus, M. Mickaël DABET pour Guerlédan et M. Rolland LE LOSTEC pour Saint-Connec, ainsi que d'autres membres de nos conseils respectifs, et d'habitants, pour une moyenne de deux élus et trois habitants par commune, soit dix personnes pour l'ensemble du comité. Nous avons constitué ce comité afin de proposer au porteur de projet de faire participer en priorité les riverains habitant les hameaux les plus proches de la zone de projet.

Trois réunions du comité ont eu lieu entre juillet 2018, mai 2019 et février 2020, qui ont permis :

Commune de Guerlédan - 2, rue Sainte-Suzanne - Mûr-de-Bretagne - 22530 Guerlédan
Tél : 02 96 28 51 32 - [Mél : accueil@mairieguerledan.bzh](mailto:accueil@mairieguerledan.bzh)



- de suivre l'avancée des études écologiques ;
- de valider l'emplacement des points de photomontage destinés d'une part à alimenter l'étude d'impact environnemental du projet, mais aussi à pouvoir bien appréhender les enjeux paysagers pour l'ensemble des membres du comité, acteurs du territoire ;
- de donner un avis sur l'implantation envisagée par la société EOLFI (une extension directe de 4 éoliennes) ;
- de dialoguer au sujet des adaptations à apporter au projet et des mesures de compensations et d'accompagnement du projet.

Enfin, suite à notre demande, des permanences publiques ont été organisées au cours du mois de février 2020. Celles-ci ont permis à tous les habitants qui le souhaitent de venir exprimer leurs avis, positif, neutre, ou négatif ainsi que d'échanger avec le porteur de projet.

La société EOLFI a pris en compte les aspects écologiques, paysagers et acoustiques, pour réaliser le choix final d'implantation, mais a également tenu compte des avis du comité de suivi et des habitants, relayés lors des phases de concertation décrites ci-dessus.

A l'aube du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, nous tenions à apporter un dernier soutien à ce projet de quatre éoliennes réparties entre nos deux communes, avant l'instruction de ce dernier, et la future enquête publique.

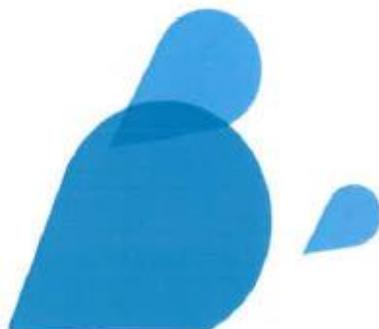
En effet, ce projet a été très bien construit, grâce à une forte concertation, une communication régulière, une écoute et prise en compte des préoccupations des élus et des riverains.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Hervé LE LU,
Maire de Guerlédan

M. Mickaël DABET,
Maire délégué de Saint-Guen

M. Roland LE LOSTEC,
Maire de Saint-Connec



Commune de Guerlédan - 2, rue Sainte-Suzanne - Mûr-de-Bretagne - 22530 Guerlédan
Tél : 02 96 28 51 32 - [Mél : accueil@mairieguerledan.bzh](mailto:accueil@mairieguerledan.bzh)

MIEUX
COMPRENDRE

LE PROJET ÉOLIEN DE CARMOISE – TRÉHOUËT (ST-GUEN / ST-CONNEC)

La société EOLFI a rencontré en 2017 les maires de Guerlédan et de St-Connec afin de leur présenter la possibilité de développer un nouveau projet éolien sur leur territoire au niveau des hameaux de Tréhouët et de Carmoise. Les conseils municipaux ont tous deux validé ce projet.

Un comité de pilotage, regroupant élus et habitants des communes de Guerlédan (St-Guen) et St-Connec, véritable relais local auprès des riverains a été mis en place, permettant à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de coconstruire le projet avec celui-ci.

Suite aux délibérations communales et à l'accord des propriétaires/exploitants, des études écologiques, paysagères et acoustiques poussées ont été lancées en 2019 afin d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques de la zone.

En mai 2019, une réunion a eu lieu à St-Guen afin de valider les points de vue des photomontages. Enfin, un dernier comité de suivi s'est tenu en février 2020 à St-Connec, pour présenter les photomontages de l'implantation finale.

Suite aux journées de permanences effectuées par la société EOLFI en février dernier, cette dernière a déposé en préfecture en juillet 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale de quatre éoliennes (trois sur St-Guen et une sur St-Connec), en extension directe

du parc existant de la Lande de Carmoise.

La société EOLFI a réalisé en parallèle un site internet qui récapitule les grandes lignes du projet, son historique, ses enjeux, l'implantation finale des éoliennes, et la concertation associée.

Caractéristiques du projet :

4 ÉOLIENNES

► Hauteur du mât : entre 90 et 95 m

► Hauteur bout de pale : 150 m

► Puissance unitaire : entre 2,2 et 3,6 MW

Calendrier prévisionnel :

► 2021 : instruction du dossier

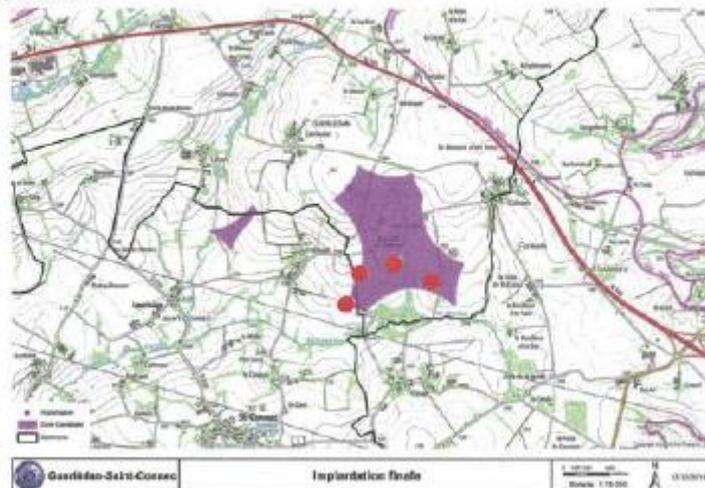
► 2022 : enquête publique et autorisation environnementale

► 2024 : mise en service du parc éolien

Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site du projet :

<https://parc-eolien-carmoise-trehouet.fr/>

L'onglet contact <https://parc-eolien-carmoise-trehouet.fr/contact/> vous permettra, si vous le souhaitez, de vous adresser directement au porteur de projet.



Site internet Saint-Connec (janvier 2021)

http://www.saint-connec.fr/fr/actualite/74502/projet-eolien-carmoise-trehouet-actualites-site-internet

Site officiel - saint-connec.fr

Allez au contenu Aller au menu Accessibilité Version Mobile Espace Membre



MAIRIE - 1, Rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC
Téléphone : 02 96 28 92 74
Télécopie : 02 96 28 92 14
Courriel : mairie.saintconnec@wanadoo.fr
Site Web : http://saint-connec.fr



Conseil municipal Plan de ville Comptes rendus Marchés publics

A+ A- f t

Notre commune

- Conseil municipal
- Comptes rendus
- Etat CIVI
- Lofissement de Kioskina
- Location Salle Polyvalente
- Eau et Assainissement
- Collecte des déchets
- Habitat
- Relais Parents Assistants Maternels
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vieux de la Municipalité
- Avenir de l'intercommunalité
- Rénovation de l'église
- Aménagement du bourg

Mot du Maire

» Actualités » Projet éolien de Carmoise-Tréhouët : actualités et site internet

Projet éolien de Carmoise-Tréhouët : actualités et site internet

Projet éolien de Carmoise-Tréhouët : actualités et site internet

Suite aux journées de permanences effectuées par la société EOLFI en février 2020, celle dernière a déposé en préfecture en juillet 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale de quatre éoliennes (trois sur Guerledan et une sur Saint-Connec), en extension directe du parc existant de la Lande de Carmoise (commune de Guerledan, territoire de Saint-Guen). La société EOLFI a réalisé en parallèle un site internet qui récapitule les grandes lignes du projet, son historique, ses enjeux, l'implantation finale des éoliennes, et la concertation associée. Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site du projet <https://parc-eolien-carmoise-trehouet.fr/>. L'onglet contact <https://parc-eolien-carmoise-trehouet.fr/contact/> vous permettra, si vous le souhaitez, de vous adresser directement au porteur de projet.

Diaporama



Recherche

Recherche

Recherche

Contactez la mairie

Mairie - 1 Rue des Fleurs
22 530 Saint-Connec
Tél : 02 96 28 92 74
→ Contact email / Horaires

Météo

Mercredi 17 novembre 2021

Saint-Connec
8°C couvert
10 km/h 88%

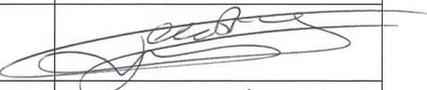
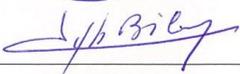
Liens

- Association Sportive de Saint-Connec (Blog)
- Relais Parents Assistants Maternels
- Commune de Mûr de Bretagne

Soutien du comité de suivi à l'implantation finale (septembre 2021)



Comité de Pilotage	14 septembre 2021
Ordre du jour	Choix d'implantation du parc éolien de Carmoise-Tréhouët
Décision n°1	<p>La Société Parc Eolien Cotes Armor 1 nous a représenté l'implantation finale, déposée en juillet 2020 en préfecture. Le comité de suivi souhaite conserver cette implantation.</p> <p><u>Cette décision a été votée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.</u></p> <div data-bbox="448 835 1158 1323" style="text-align: center;"> </div>

Membres du comité de Pilotage	Signature
LE LOSTEC Rolland Maire de ST-Connec	
DABET Michaël Maire délégué de ST GUEN	
JOSEPH LE GOFF ADJOINT	
LE DANTEC Philippo	
de BIRAN Jean Yves	
Le Moignon Pierre Michel	
CABON Gilbert adjoint Maire ST CONNEC	
MORVAN Roger Carmoise St Guen	
QUINTIN Serge	